

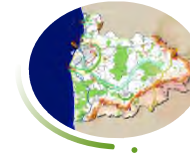
Scot du Boulonnais

CARTOGRAPHIES PRESCRIPTIVES

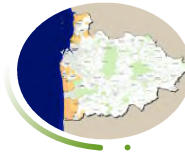
Cartographies prescriptives du DOO



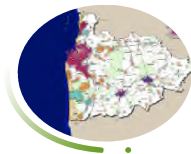
Carte 2 : **Espaces naturels et trame écologique**



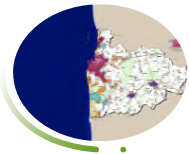
Carte 1 : **Préserver les paysages emblématiques et les reconnaître comme biens emblématiques**



Carte 3 : **Aménager en respectant les principes de la loi littoral**



Carte 4 : **Conditionner l'urbanisation future : densification et renouvellement à l'intérieur des enveloppes**



Carte 5 : **Conditionner l'urbanisation future : détermination des enveloppes pouvant faire l'objet d'extensions**



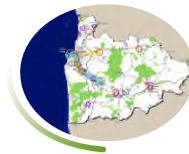
Carte 6 : **Réseau routier et ferroviaire**



Carte 7 : **Favoriser les modes de déplacements doux et collectifs**



Carte 8 : **Les zones humides à enjeux**



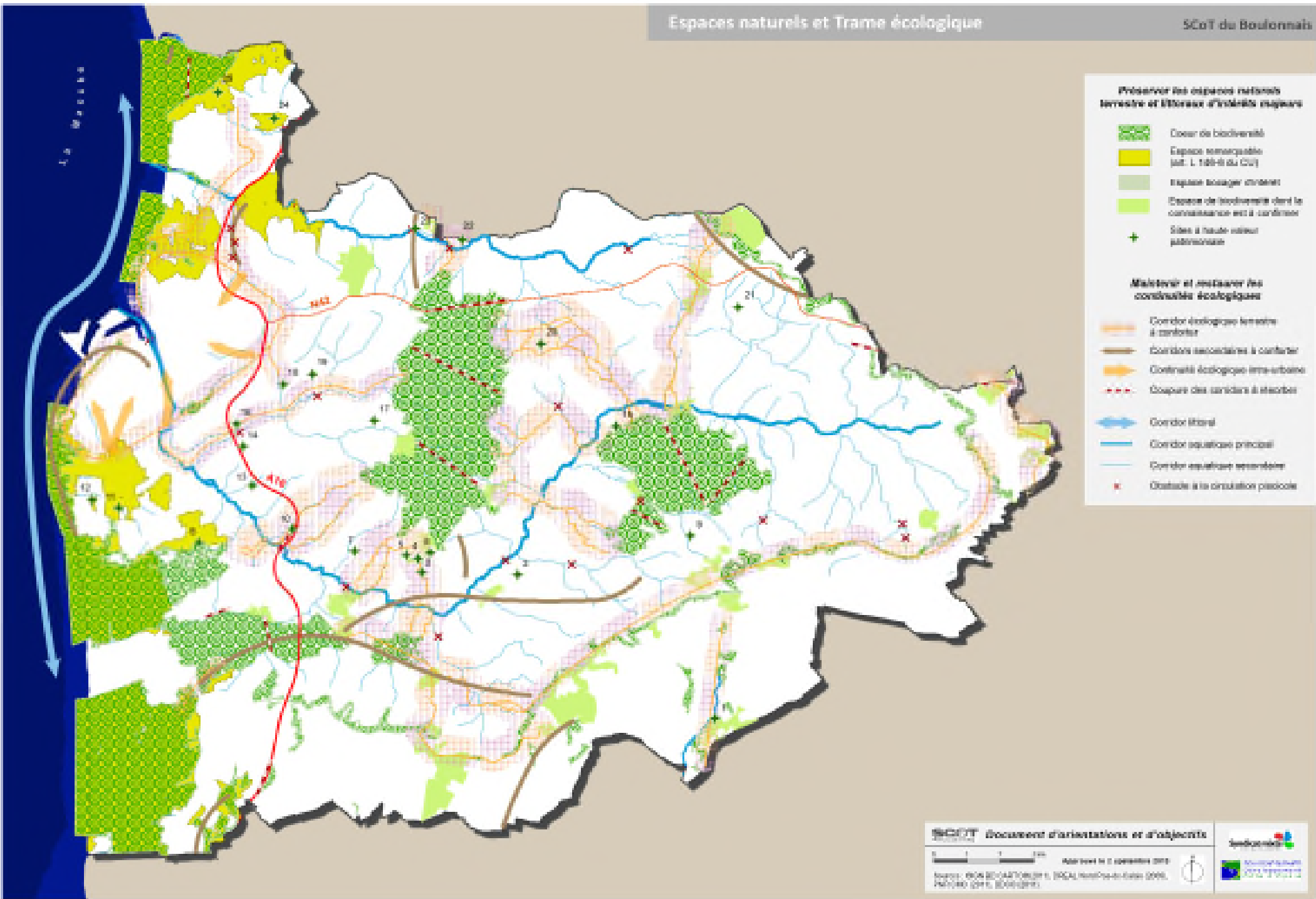
Carte 9 : **Renforcer l'attractivité des espaces économiques existants**



Carte 10 : **Carte prescriptive de synthèse**



Carte 11 à 23 : **Autres cartes corridors écologiques** (source SAGE du Boulonnais)

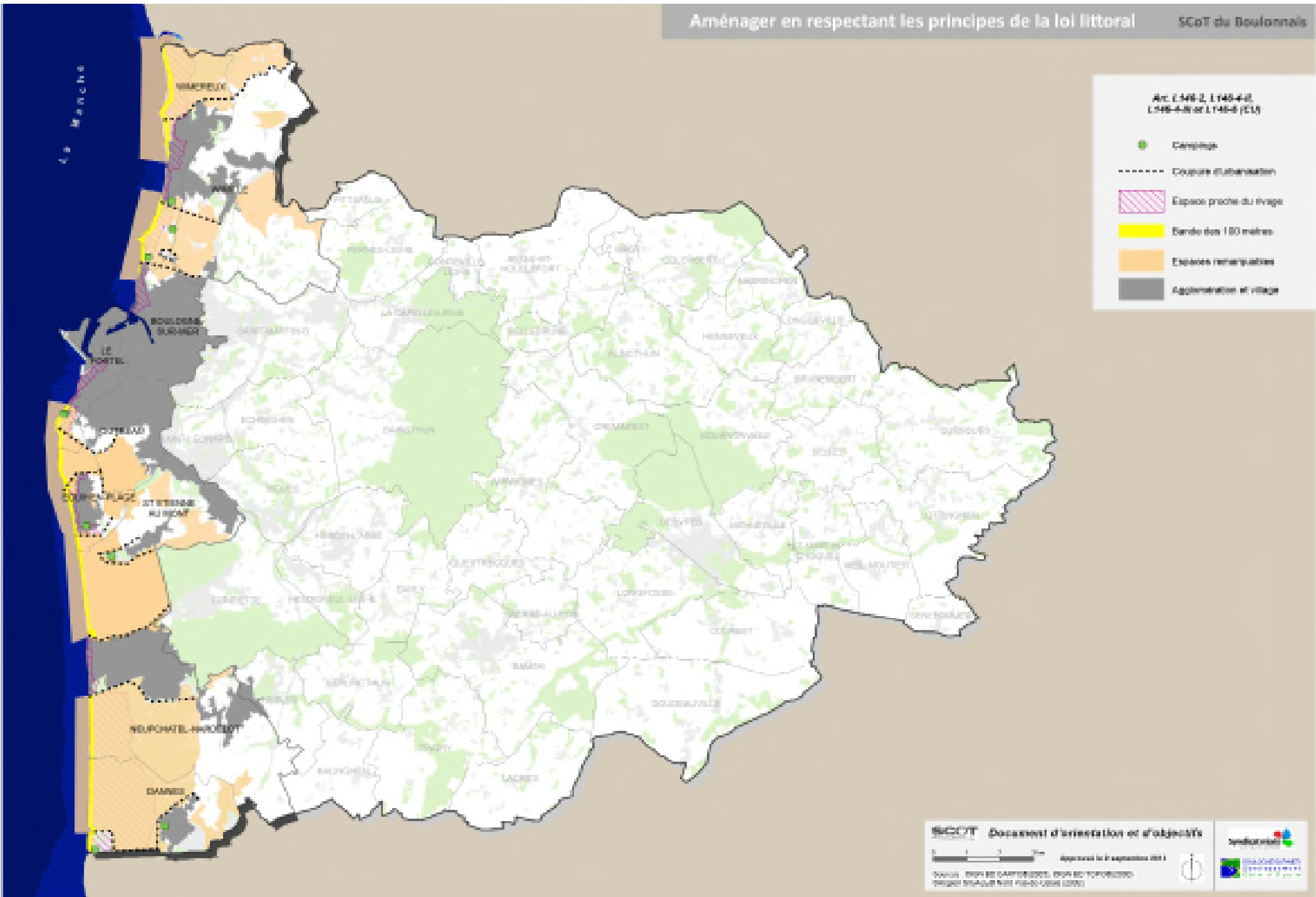


Préserver les espaces naturels terrestres et littoraux d'intérêts majeurs

- Cœur de biodiversité
- Espace remarquable (art. L. 100-6 du CUV)
- Espace sensible d'intérêt
- Espace de biodiversité dont la connaissance est à renforcer
- Sites à haute valeur patrimoniale

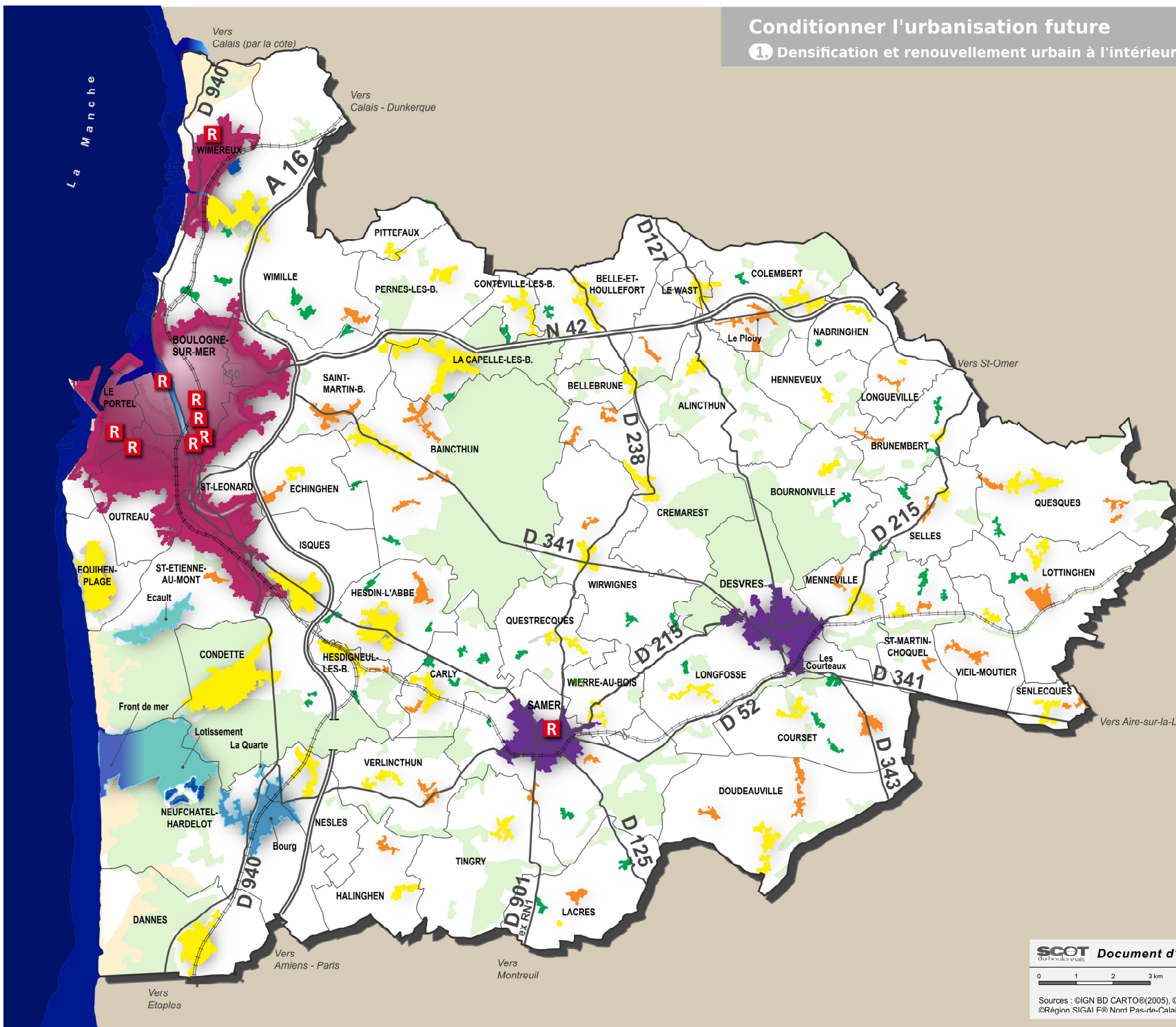
Maintenir et restaurer les continuités écologiques

- Corridor écologique terrestre à renforcer
- Corridors secondaires à renforcer
- Continuité écologique intra-urbaine
- Coupure des corridors à étudier
- Corridor littoral
- Corridor aquatique principal
- Corridor aquatique secondaire
- Obstacle à la circulation piscicole



Art. L.140-2, L.140-4-0, L.140-4-3 et L.140-6 (CLL)

- Censure
- Coupe d'urbanisation
- Espace proche du rivage
- Bande des 100 mètres
- Espaces remarquables
- Agglomération et village



La limite de l'enveloppe urbaine n'est pas la limite de constructibilité.

Densifier les enveloppes existantes ...

Densité des opérations de l'enveloppe urbaine centrale & pôle urbain de Wimereux

Min. 50
Enveloppe urbaine
Densité minimum 50 log/ha

Densité des opérations de l'enveloppe du secteur central rural

Min. 30
Enveloppe urbaine
Densité minimum 30 log/ha

Densité des opérations des villages

Min. 17
Enveloppe urbaine
Densité minimum 17 log/ha

Densité des opérations des hameaux de + 30 habitations

Min. 17
Enveloppe urbaine
Densité minimum 17 log/ha

Densité des opérations des hameaux de - 30 habitations

Min. 17
Enveloppe urbaine
Densité minimum 17 log/ha

Cas particuliers d'enveloppe

Neufchâtel Hardelot :

May 20
Enveloppe urbaine
Densité minimum sur le :
*Front de mer 50 log/ha
*Lotissement 10 log/ha
*Bourg 20 log/ha

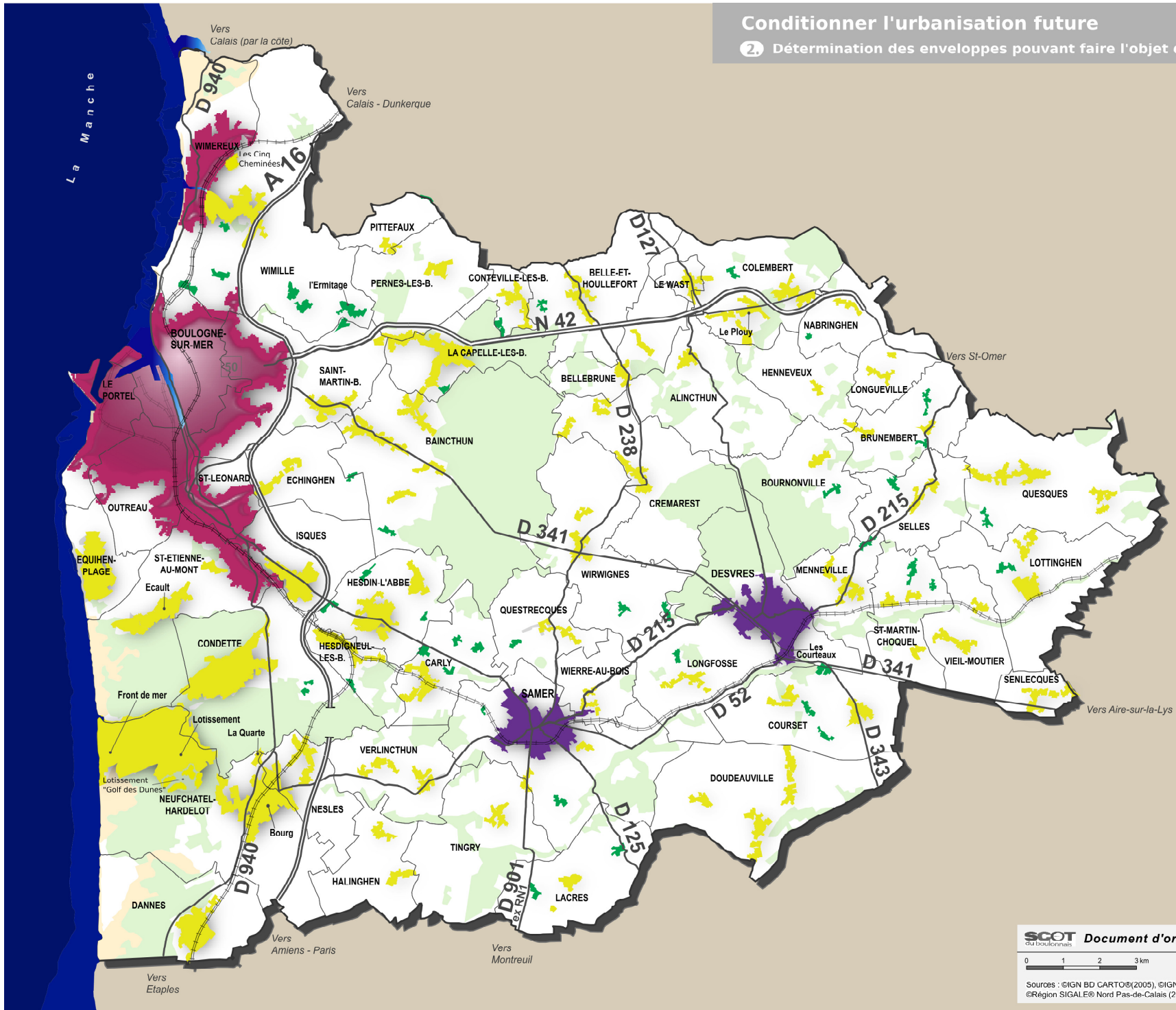
La Quarte et Ecault :

Min. 17
Enveloppe urbaine
Densité minimum 17 log/ha

Secteurs discontinus déjà urbanisés (Loi Littoral)

... et privilégier le renouvellement urbain

Sites stratégiques en renouvellement urbain

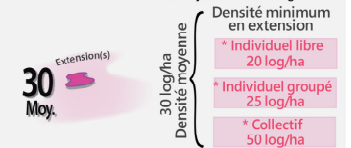


Enveloppes urbaines pouvant faire l'objet d'extension :

Les extensions possibles ne préfigurent pas les localisations des zones AU dont la détermination relève du PLU.

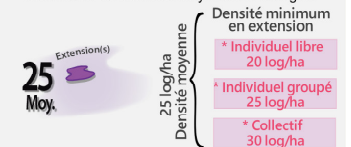
Pôle urbain central et le pôle urbain de Wimereux :

Densité des extensions : moyenne de 30 log/ha en extension



Secteur central rural :

Densité des extensions : moyenne de 25 log/ha en extension



Villages, hameaux de + 30 logements et hameau nouveau intégré à l'environnement (loi littoral) :



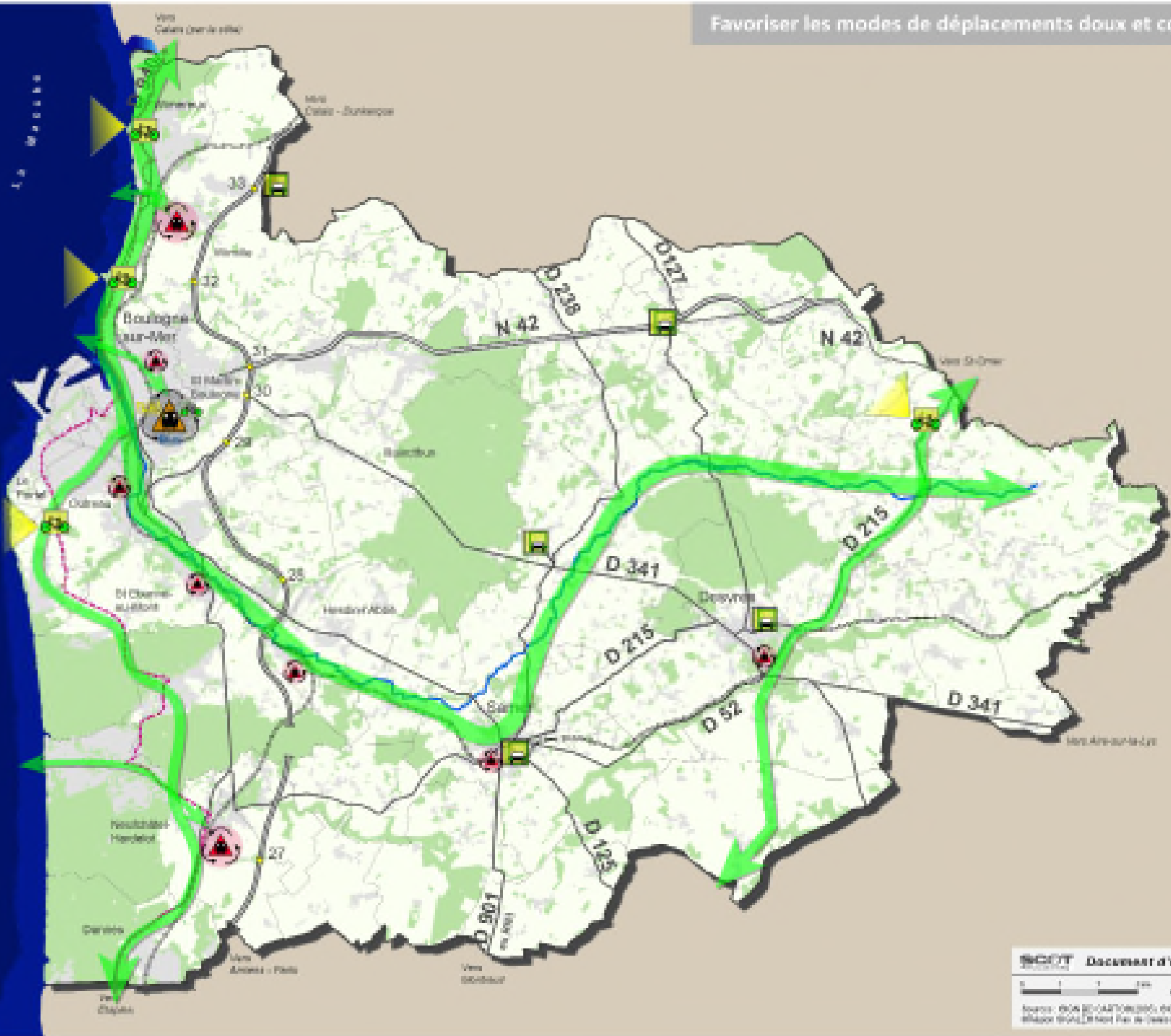
Enveloppes urbaines ne pouvant faire l'objet d'extensions :

Hameaux de - 30 logements

pas d'Extension(s)

Et le hameau de l'Ermitage: (+ 30 logements, et commune Loi Littoral)





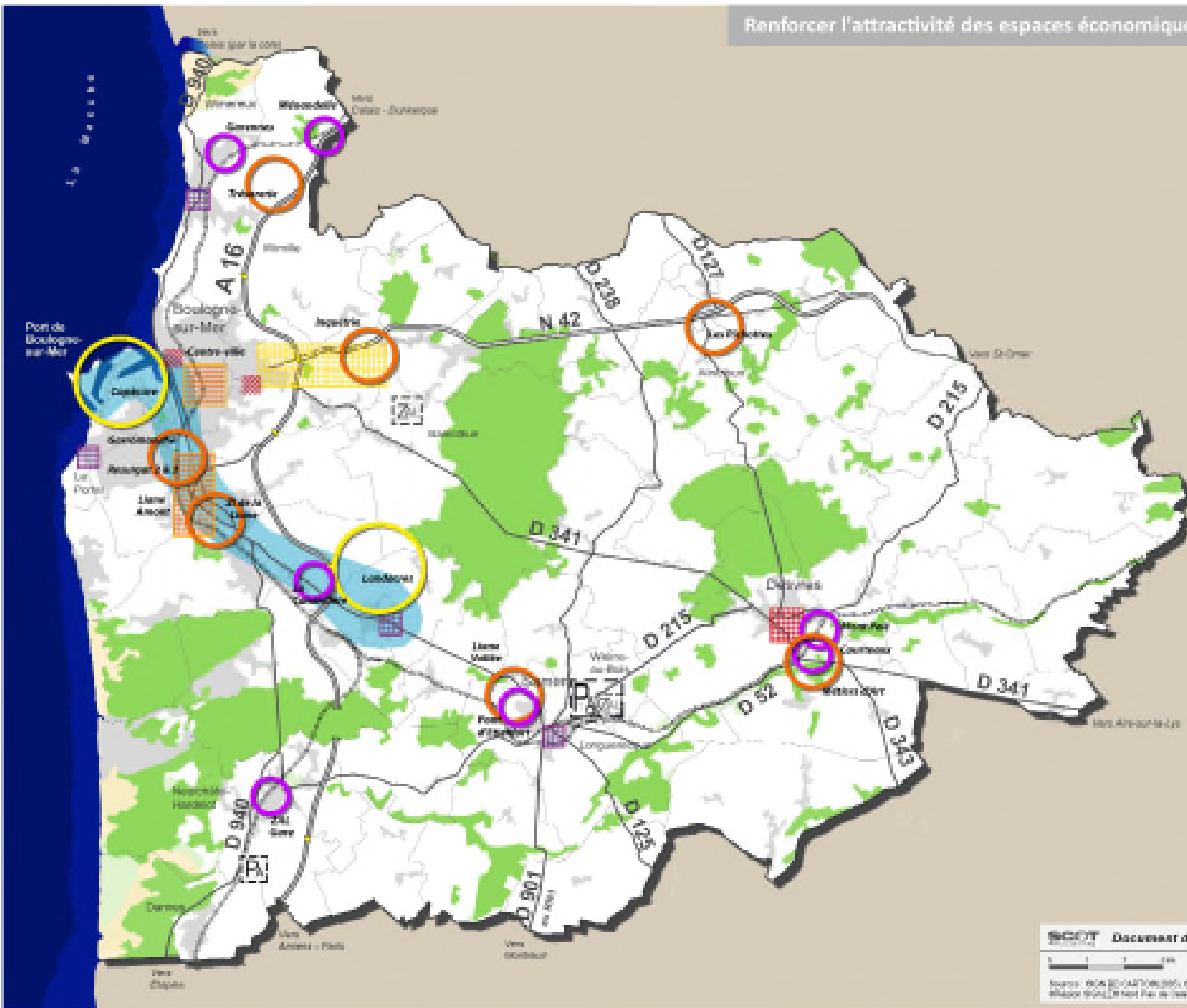
Elever la performance de l'offre en transport en commun

Organiser la multimodalité

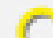


-  Développer le pôle gare multimodal de Boulogne-sur-Mer
-  Valoriser les gares
-  Encourager le covoiturage par l'aménagement d'accès de stationnement

Mettre le territoire en mode doux

-  Finaliser le réseau structurant cyclable
-  Projet Vitis route
-  Poursuivre les aménagements en faveur des deux roues (aires d'arrêt de stationnement pour les deux roues)
-  Passerelles
 - Corriger les aménagements pour les piétons
 - Renforcer le réseau aqueduc





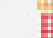
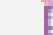
Mailler le territoire en espaces économiques

-  Les zones d'intérêt de territoire et à fort rayonnement
-  Les zones d'intérêt intercommunal
-  Les zones locales


Renforcer l'armature économique

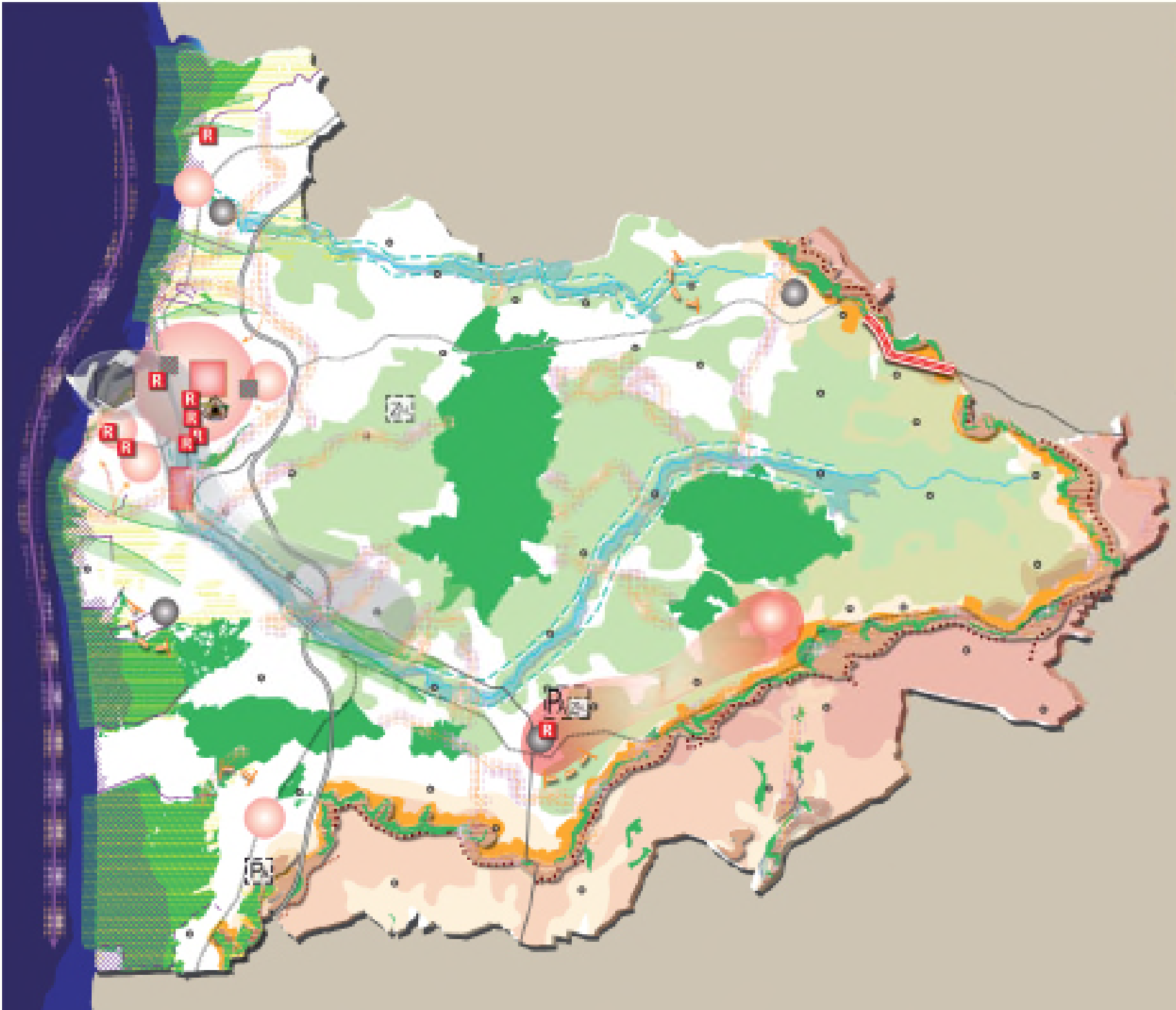
-  Création de parcs d'activités
-  Création de zones d'activités légères
-  Renforcer les sites de développement tertiaire et universitaires
 - Requalifier de friches économiques;
 - Localiser l'offre tertiaire au sein de lieux urbains;
 - Limiter les extensions des zones d'activités;
 - Renforcer la stabilité et la qualité environnementale des zones existantes;
 - Densifier les principales aires de ville.

Maintenir l'armature commerciale

-  Pôle commercial à vocation départementale
-  Pôle majeur d'agglomération
-  Pôle information
-  Pôle écoles et services

Affirmer un rôle économique métropolitain

-  Espace métropolitain : Faisceau
- Campus de la mer, plateforme nouvelle vague



SCOT
Société Coopérative d'Occupation du Territoire

Document d'Orientation et d'Objectifs
Plan d'occupation du territoire

Planification administrative et territoriale

- Commune
- Intercommunalité
- Arrondissement
- Province
- Canada

Planification régionale et provinciale

- Plan régional
- Plan provincial
- Plan fédéral

Planification locale et communautaire

- Plan local
- Plan communautaire
- Plan d'occupation du territoire
- Plan de zonage
- Plan de gestion des déchets
- Plan de gestion de l'eau
- Plan de gestion de l'énergie
- Plan de gestion de l'environnement
- Plan de gestion de la culture
- Plan de gestion de la santé
- Plan de gestion de la sécurité
- Plan de gestion de la qualité de vie

Planification thématique

- Plan de gestion de l'eau
- Plan de gestion de l'énergie
- Plan de gestion de l'environnement
- Plan de gestion de la culture
- Plan de gestion de la santé
- Plan de gestion de la sécurité
- Plan de gestion de la qualité de vie

Planification opérationnelle

- Plan de gestion de l'eau
- Plan de gestion de l'énergie
- Plan de gestion de l'environnement
- Plan de gestion de la culture
- Plan de gestion de la santé
- Plan de gestion de la sécurité
- Plan de gestion de la qualité de vie

Planification stratégique

- Plan de gestion de l'eau
- Plan de gestion de l'énergie
- Plan de gestion de l'environnement
- Plan de gestion de la culture
- Plan de gestion de la santé
- Plan de gestion de la sécurité
- Plan de gestion de la qualité de vie

Planification tactique

- Plan de gestion de l'eau
- Plan de gestion de l'énergie
- Plan de gestion de l'environnement
- Plan de gestion de la culture
- Plan de gestion de la santé
- Plan de gestion de la sécurité
- Plan de gestion de la qualité de vie

Planification opérationnelle

- Plan de gestion de l'eau
- Plan de gestion de l'énergie
- Plan de gestion de l'environnement
- Plan de gestion de la culture
- Plan de gestion de la santé
- Plan de gestion de la sécurité
- Plan de gestion de la qualité de vie

Planification stratégique

- Plan de gestion de l'eau
- Plan de gestion de l'énergie
- Plan de gestion de l'environnement
- Plan de gestion de la culture
- Plan de gestion de la santé
- Plan de gestion de la sécurité
- Plan de gestion de la qualité de vie

Planification tactique

- Plan de gestion de l'eau
- Plan de gestion de l'énergie
- Plan de gestion de l'environnement
- Plan de gestion de la culture
- Plan de gestion de la santé
- Plan de gestion de la sécurité
- Plan de gestion de la qualité de vie

Planification opérationnelle

- Plan de gestion de l'eau
- Plan de gestion de l'énergie
- Plan de gestion de l'environnement
- Plan de gestion de la culture
- Plan de gestion de la santé
- Plan de gestion de la sécurité
- Plan de gestion de la qualité de vie

Planification stratégique

- Plan de gestion de l'eau
- Plan de gestion de l'énergie
- Plan de gestion de l'environnement
- Plan de gestion de la culture
- Plan de gestion de la santé
- Plan de gestion de la sécurité
- Plan de gestion de la qualité de vie

Planification tactique

- Plan de gestion de l'eau
- Plan de gestion de l'énergie
- Plan de gestion de l'environnement
- Plan de gestion de la culture
- Plan de gestion de la santé
- Plan de gestion de la sécurité
- Plan de gestion de la qualité de vie

9 | Les zones humides à enjeux

Les zones humides à enjeux définies sur le territoire

- ① Le marais arrière littoral de Tardinghen
- ② Le marais, l'estuaire et les dépressions humides de la Slack
- ③ Les prairies humides de la Capelle-lès-Boulogne
- ④ Les milieux humides de Saint-Martin-Boulogne
- ⑤ Les milieux humides des Forêts de Boulogne et de Desvres
- ⑥ Les prairies inondables d'Echinghen et du hameau de Tournes
- ⑦ Les prairies humides d'Outreau
- ⑧ Les prairies inondables en aval de Carly
- ⑨ Les milieux humides des dunes d'Ecault
- ⑩ les milieux humides de Saint-Etienne-au-Mont et les lisières
- ⑪ Les milieux humides forestiers de Condette
- ⑫ Les milieux humides des dunes du Mont Saint-Frieux
- ⑬ Le marais de Condette
- ⑭ La Glaisière de Nesles
- ⑮ Les milieux humides de Dannes-Camiers



SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS



Les continuités
écologiques et les
espaces à restaurer
Sous-trames
Zones Humides
et Cours d'eau

A1	A2	A3
B1	B2	B3
C1	C2	C3
D1	D2	D3
E1	E2	E3

CONTINUITES ECOLOGIQUES

- Réserve de Biodiversité**
- Réserve de Biodiversité
- Linaires
- Réserve de Biodiversité
- Réserve de Biodiversité
- Réserve de Biodiversité

- Corridors Ecologiques**
- corridors écologiques
- corridors écologiques
- corridors écologiques
- corridors écologiques

- ESPACE A RESTAURER**
- zones humides
- espaces à restaurer fluviaux

- NATURE DES PRINCIPAUX ELEMENTS FRAGMENTANTS**
- Vies de communication
- Espaces artificialisés

- ELEMENTS DE CONTEXTE**
- Limites communales
- Occupation du sol
- Espaces artificialisés
- Cultures
- Prairies
- Espaces semi-naturels

Avertissement au lecteur
la lecture de cette carte est optimisée
au format A3 et ne doit être utilisée qu'en
couleur pour les formats
Recommandés (p. 2)



LA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS



Les continuités
écologiques et les
espaces à restaurer
Sous-trames
Zones Humides
et Cours d'eau

A1	A2	A3
B1	B2	B3
C1	C2	C3
D1	D2	D3
E1	E2	E3

CONTINUITES ECOLOGIQUES

- Réserve de Biodiversité**
- Réserve de Biodiversité
- Linaires
- Réserve de Biodiversité
- Réserve de Biodiversité
- Réserve de Biodiversité

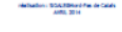
- Corridors Ecologiques**
- corridors écologiques
- corridors écologiques
- corridors écologiques
- corridors écologiques

- ESPACE A RESTAURER**
- zones humides
- espaces à restaurer fluviaux

- NATURE DES PRINCIPAUX ELEMENTS FRAGMENTANTS**
- Vies de communication
- Espaces artificialisés

- ELEMENTS DE CONTEXTE**
- Limites communales
- Occupation du sol
- Espaces artificialisés
- Cultures
- Prairies
- Espaces semi-naturels

Avertissement au lecteur
la lecture de cette carte est optimisée
au format A3 et ne doit être utilisée qu'en
couleur pour les formats
Recommandés (p. 2)



Conception et réalisation : Région Nord - Pas de Calais (2009-2014) à partir de données de la DIREN Nord-Pas de Calais ; ADAP ; CDR (2006) ; FPA ; EIA ; PIR ; PIR CAC ; PIR 12 ; SIA (Nord-Pas de Calais) ; BSH-BO Carthage ; BSH-BO Carthage 2012 autorisation n° 60.1205
 Attention : les corridors écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas localisés précisément par le schéma. Ils doivent être conçus comme des "trajectoires écologiques",
 c'est-à-dire des corridors écologiques à relier entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (zone et trajectoire) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

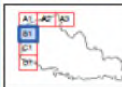
Conception et réalisation : Région Nord - Pas de Calais (2009-2014) à partir de données de la DIREN Nord-Pas de Calais ; ADAP ; CDR (2006) ; FPA ; EIA ; PIR ; PIR CAC ; PIR 12 ; SIA (Nord-Pas de Calais) ; BSH-BO Carthage ; BSH-BO Carthage 2012 autorisation n° 60.1205
 Attention : les corridors écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas localisés précisément par le schéma. Ils doivent être conçus comme des "trajectoires écologiques",
 c'est-à-dire des corridors écologiques à relier entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (zone et trajectoire) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS



Les continuités écologiques et les espèces à retenir

Sous-trame Littoral : Dunes, Estuaires, Faleses



CONTINUITES ECOLOGIQUES

Réseau de Biodiversité

Sous-trames des Réseaux de Biodiversité

Falaises et estrans rocheux

dunes et estrans sablonneux

estuaires

autres milieux

Secteurs Favorables

secteurs prioritaires à remettre en état

de Falaises

de dunes

NATURE DES PRINCIPAUX ELEMENTS FRAGMENTANTS

Voies de communication

Espaces artificialisés

ELEMENTS DE CONTEXTE

Réseau hydrographique

Limites communales

Occupation du sol

Espaces artificialisés

Cultures

Prairies

Espaces semi-naturels

Avertissement au lecteur :

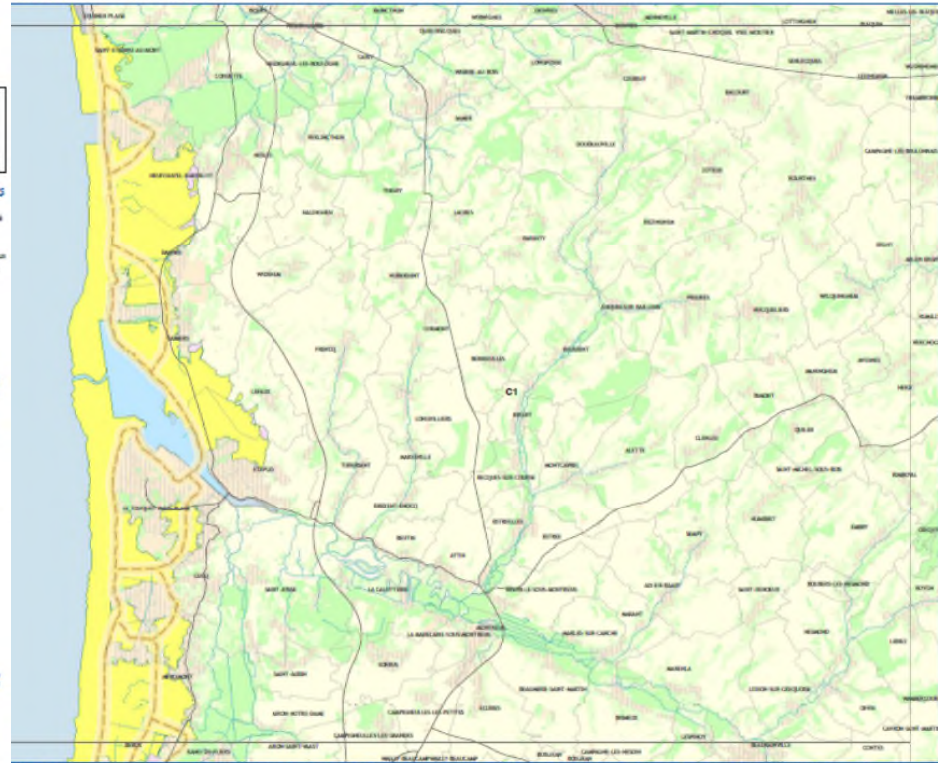
le contenu de cette carte est opposable au terrain et au littoral et est pas soumis pour les Domaines littoraux (art. 1)



Adaptation : 100 Adaptation Nord-Pas de Calais 2015

Conception et réalisation : Région Nord - Pas de Calais (2015-2016) à partir de données de la DIREN Nord-Pas de Calais ; ADAP ; CIP/CIENS ; IFM ; ESA ; PIR à ; PIR CAD ; PIR SE ; SGA/SDMR Nord-Pas de Calais ; BRH/BD Carthage ; BRH/BD Carthage - 2012 autorisation n° 65 12005
 Attention : les continuités écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas localisées précisément par le schéma, ils doivent être conçus comme des "fonctionnalités écologiques".
 C'est à dire des caractéristiques à rétablir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

A REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS



Les continuités écologiques et les espèces à retenir

Sous-trame Littoral : Dunes, Estuaires, Faleses



CONTINUITES ECOLOGIQUES

Réseau de Biodiversité

Sous-trames des Réseaux de Biodiversité

Falaises et estrans rocheux

dunes et estrans sablonneux

estuaires

autres milieux

Secteurs Favorables

secteurs prioritaires à remettre en état

de Falaises

de dunes

NATURE DES PRINCIPAUX ELEMENTS FRAGMENTANTS

Voies de communication

Espaces artificialisés

ELEMENTS DE CONTEXTE

Réseau hydrographique

Limites communales

Occupation du sol

Espaces artificialisés

Cultures

Prairies

Espaces semi-naturels

Avertissement au lecteur :

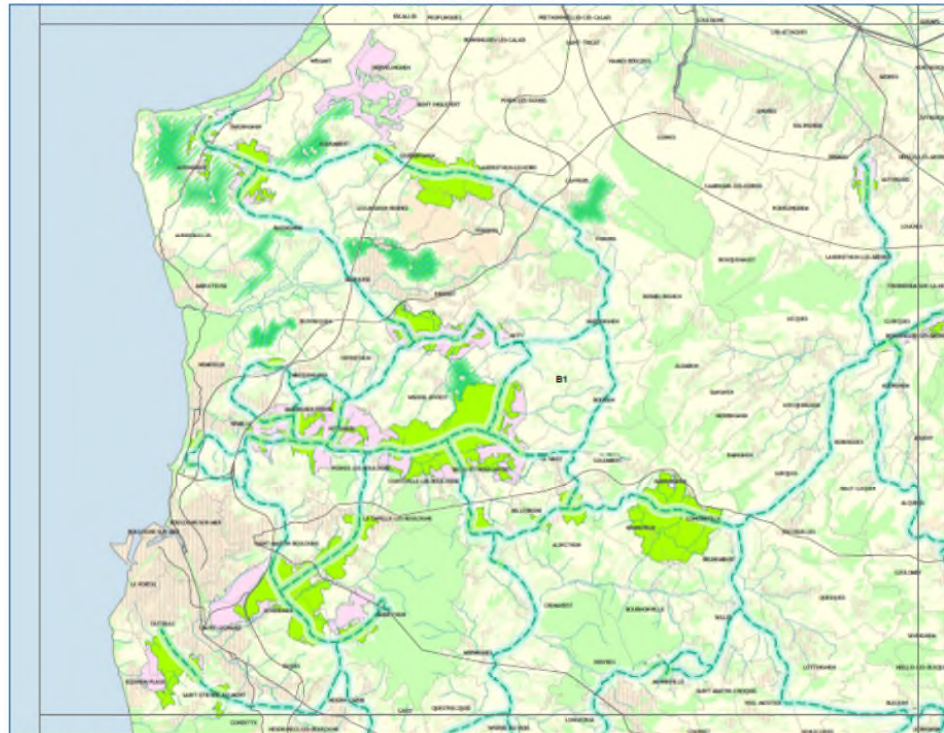
le contenu de cette carte est opposable au terrain et au littoral et est pas soumis pour les Domaines littoraux (art. 1)



Adaptation : 100 Adaptation Nord-Pas de Calais 2015

Conception et réalisation : Région Nord - Pas de Calais (2015-2016) à partir de données de la DIREN Nord-Pas de Calais ; ADAP ; CIP/CIENS ; IFM ; ESA ; PIR à ; PIR CAD ; PIR SE ; SGA/SDMR Nord-Pas de Calais ; BRH/BD Carthage ; BRH/BD Carthage - 2012 autorisation n° 65 12005
 Attention : les continuités écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas localisées précisément par le schéma, ils doivent être conçus comme des "fonctionnalités écologiques".
 C'est à dire des caractéristiques à rétablir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS



Les continuités
écologiques et les
espaces à restaurer

Sous-trame
Prairies - Boogie



CONTINUITES ECOLOGIQUES

Reservoirs de Biodiversité

Reservoirs de Biodiversité

Sous-trames des
Reservoirs de Biodiversité

prairies et/ou bocage

autres milieux

Corridors Ecologiques

corridors potentiels

à restaurer en leur état

de prairies et/ou bocage

ESPACES A RESTAURER

boisages

NATURE DES PRINCIPAUX
ELEMENTS FRAGMENTES

Vies de communication

Espaces artificialisés

ELEMENTS DE CONTEXTE

Niveau hydrographique

Limites communales

Occupation du sol

Espaces artificialisés

Cultures

Prairies

Espaces semi-naturels

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS



Les continuités
écologiques et les
espaces à restaurer

Sous-trame
Prairies - Boogie



CONTINUITES ECOLOGIQUES

Reservoirs de Biodiversité

Reservoirs de Biodiversité

Sous-trames des
Reservoirs de Biodiversité

prairies et/ou bocage

autres milieux

Corridors Ecologiques

corridors potentiels

à restaurer en leur état

de prairies et/ou bocage

ESPACES A RESTAURER

boisages

NATURE DES PRINCIPAUX
ELEMENTS FRAGMENTES

Vies de communication

Espaces artificialisés

ELEMENTS DE CONTEXTE

Niveau hydrographique

Limites communales

Occupation du sol

Espaces artificialisés

Cultures

Prairies

Espaces semi-naturels

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Attention : ce schéma est à titre
indicatif et ne constitue pas un
document contractuel.

Conception et réalisation : Région Nord - Pas de Calais (2009-2010) à partir de données de la DRAC Nord-Pas de Calais, ADAP, CIP/COM, IPEV, SEA, PIR A, PIR CAD, PIR SE, SCAL/Grand Pas de Calais, Mairie de Compiègne, Mairie de Compiègne, 2012 actualisation n° 01/12/07
Attention : ce schéma est à titre indicatif et ne constitue pas un document contractuel.
Carte de la conception à titre indicatif et ne constitue pas un document contractuel. Date et lieu de l'émission de la carte et de la version n° 01/12/07.

Conception et réalisation : Région Nord - Pas de Calais (2009-2010) à partir de données de la DRAC Nord-Pas de Calais, ADAP, CIP/COM, IPEV, SEA, PIR A, PIR CAD, PIR SE, SCAL/Grand Pas de Calais, Mairie de Compiègne, Mairie de Compiègne, 2012 actualisation n° 01/12/07
Attention : ce schéma est à titre indicatif et ne constitue pas un document contractuel.
Carte de la conception à titre indicatif et ne constitue pas un document contractuel. Date et lieu de l'émission de la carte et de la version n° 01/12/07.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS



Les continuités écologiques et les espaces à renaturer
Sous-trames Coteaux calcaires et Landes et Pelouses acidiphiles

AL	AC	A3
B1	B2	B3
C1	C2	C3
CA	CA2	CA3
CP	CP2	CP3
CP4	CP5	CP6
CP7	CP8	CP9
CP10	CP11	CP12

- CONTINUITES ECOLOGIQUES**
Reservoirs de Biodiversité
 - Réservoirs de Biodiversité
 Sous-trames des Réservoirs de Biodiversité
 - landes et pelouses acidiphiles
 - coteaux calcaires
 - autres milieux
Corridors Fonctionnels
 - de landes et pelouses acidiphiles
 - de coteaux calcaires
ESPACES A RENATURER
 - coteaux calcaires

- NATURE DES PRINCIPAUX ELEMENTS FRAGMENTANTS**
 - Voies de communication
 - Espaces artificialisés
ELEMENTS DE CONTEXTE
 - Réseau hydrographique
 - Limites communales
 Occupation du sol
 - Espaces artificialisés
 - Cultures
 - Prairies
 - Espaces semi-naturels

Avertissement au lecteur : le contenu de cette carte est restreint au format A3 et sa diffusion n'est pas autorisée pour les formats intermédiaires (A4...)



EGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS



Les continuités écologiques et les espaces à renaturer
Sous-trames Coteaux calcaires et Landes et Pelouses acidiphiles

AL	AC	A3
B1	B2	B3
C1	C2	C3
CA	CA2	CA3
CP	CP2	CP3
CP4	CP5	CP6
CP7	CP8	CP9
CP10	CP11	CP12

- CONTINUITES ECOLOGIQUES**
Reservoirs de Biodiversité
 - Réservoirs de Biodiversité
 Sous-trames des Réservoirs de Biodiversité
 - landes et pelouses acidiphiles
 - coteaux calcaires
 - autres milieux
Corridors Fonctionnels
 - de landes et pelouses acidiphiles
 - de coteaux calcaires
ESPACES A RENATURER
 - coteaux calcaires

- NATURE DES PRINCIPAUX ELEMENTS FRAGMENTANTS**
 - Voies de communication
 - Espaces artificialisés
ELEMENTS DE CONTEXTE
 - Réseau hydrographique
 - Limites communales
 Occupation du sol
 - Espaces artificialisés
 - Cultures
 - Prairies
 - Espaces semi-naturels

Avertissement au lecteur : le contenu de cette carte est restreint au format A3 et sa diffusion n'est pas autorisée pour les formats intermédiaires (A4...)



Conception et réalisation : Région Nord - Pas de Calais (SDRIS-RAD) à partir de données de la DREAL Nord-Pas de Calais - ADAP - CRP-COBE - PPR - SEA - PIR - A - PPR-CAD - PPR-SE - SIGAL Nord-Pas de Calais - SDHND Cartographie - SDHND Cartes - 2012 actualisation N° 01/12/05
 Attention : les contours écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas limités précisément par le schéma. Ils doivent être compris comme des "fonctionnalités écologiques", c'est-à-dire des continuités à rétablir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

Conception et réalisation : Région Nord - Pas de Calais (SDRIS-RAD) à partir de données de la DREAL Nord-Pas de Calais - ADAP - CRP-COBE - PPR - SEA - PIR - A - PPR-CAD - PPR-SE - SIGAL Nord-Pas de Calais - SDHND Cartographie - SDHND Cartes - 2012 actualisation N° 01/12/05
 Attention : les contours écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas limités précisément par le schéma. Ils doivent être compris comme des "fonctionnalités écologiques", c'est-à-dire des continuités à rétablir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS



Les continuités écologiques et les espaces à renaturer

Sous-trame Terrils - Autres Milieux Anthropiques

A1	A2	A3
B1	B2	B3, B4, B5
C1	C2	C3, C4, C5
D1	D2	D3, D4, D5, D6, D7
E1	E2	E3, E4, E5, E6, E7, E8

CONTINUITES ECOLOGIQUES

Reservoirs de Biodiversité

- Reservoirs de Biodiversité
- Sous-trames des Reservoirs de Biodiversité
- Terrils et autres milieux anthropiques
- autres milieux

Cartes des Espaces

- cartes potentielles à réserver en cas d'état d'urgence miniers

NATURE DES PRINCIPAUX ELEMENTS FRAGMENTANTS

- Vies de communication
- Espaces artificialisés

ELEMENTS DE CONTEXTE

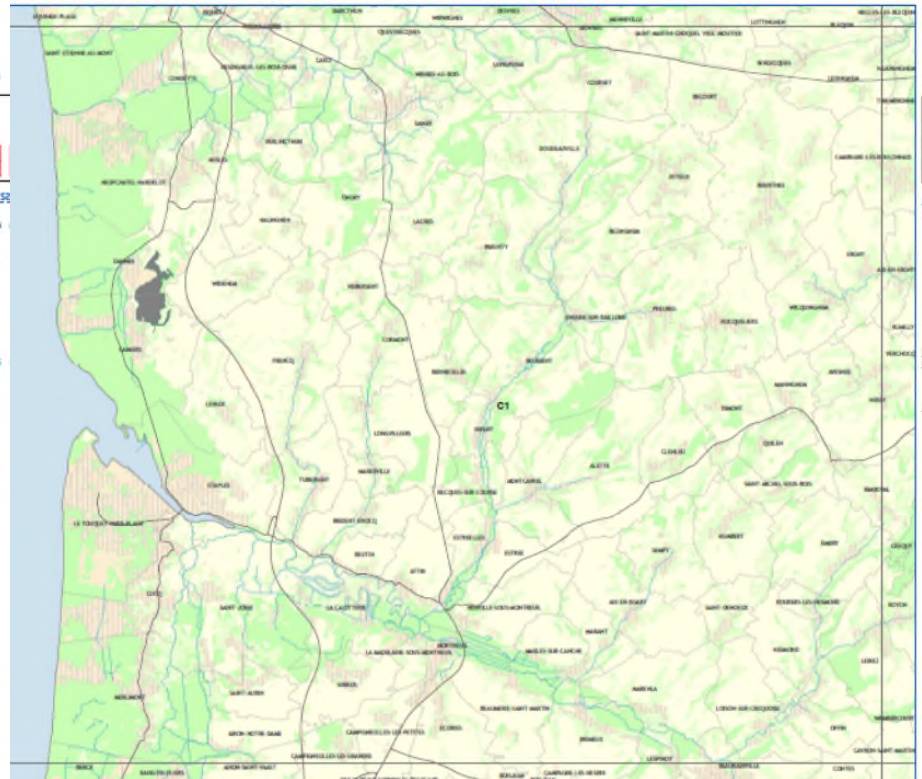
- réseau hydrographique
- limites communales
- Occupation du sol
- Espaces artificialisés
- Cultures
- Prairies
- Espaces semi-naturels

Avertissement au lecteur : la lecture de cette carte est effectuée en format A4 et en B/W. Elle ne peut pas être utilisée pour les imprimés (A4...)



Concepteur et éditeur : Région Nord - Pas de Calais (2009-2014) à partir de données de la DREAL Nord-Pas de Calais ; ADAP ; CRP-CINB ; PPN ; SEA ; PNR A ; PNR CMO ; PNR SE ; SICAL Nord-Pas de Calais ; BIGN-BD Carthage ; BIGN-BD Carthou - 2012 autorisation n° 60.12005
 Attention : les données cartographiques, au centre des réservoirs, ne sont pas actualisées précisément par le schéma. Ils doivent être consultés comme des "indicateurs de localisation".
 C'est-à-dire des conseils techniques à réaliser entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (Suivre et Favoriser) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS



Les continuités écologiques et les espaces à renaturer

Sous-trame Terrils - Autres Milieux Anthropiques

A1	A2	A3
B1	B2	B3, B4, B5
C1	C2	C3, C4, C5
D1	D2	D3, D4, D5, D6, D7
E1	E2	E3, E4, E5, E6, E7, E8

CONTINUITES ECOLOGIQUES

Reservoirs de Biodiversité

- Reservoirs de Biodiversité
- Sous-trames des Reservoirs de Biodiversité
- Terrils et autres milieux anthropiques
- autres milieux

Cartes des Espaces

- cartes potentielles à réserver en cas d'état d'urgence miniers

NATURE DES PRINCIPAUX ELEMENTS FRAGMENTANTS

- Vies de communication
- Espaces artificialisés

ELEMENTS DE CONTEXTE

- réseau hydrographique
- limites communales
- Occupation du sol
- Espaces artificialisés
- Cultures
- Prairies
- Espaces semi-naturels

Avertissement au lecteur : la lecture de cette carte est effectuée en format A4 et en B/W. Elle ne peut pas être utilisée pour les imprimés (A4...)



Concepteur et éditeur : Région Nord - Pas de Calais (2009-2014) à partir de données de la DREAL Nord-Pas de Calais ; ADAP ; CRP-CINB ; PPN ; SEA ; PNR A ; PNR CMO ; PNR SE ; SICAL Nord-Pas de Calais ; BIGN-BD Carthage ; BIGN-BD Carthou - 2012 autorisation n° 60.12005
 Attention : les données cartographiques, au centre des réservoirs, ne sont pas actualisées précisément par le schéma. Ils doivent être consultés comme des "indicateurs de localisation".
 C'est-à-dire des conseils techniques à réaliser entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (Suivre et Favoriser) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS

Rupture des continuités écologiques



REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS

Rupture des continuités écologiques



Conception et réalisation : Région Nord - Pas de Calais (2009) sous le pilotage de l'Agence de l'Environnement et de la Gestion de l'Eau (ADEG) - 17001, BSA, 1001 A, 1001 B, 1001 C, 1001 D, 1001 E, 1001 F, 1001 G, 1001 H, 1001 I, 1001 J, 1001 K, 1001 L, 1001 M, 1001 N, 1001 O, 1001 P, 1001 Q, 1001 R, 1001 S, 1001 T, 1001 U, 1001 V, 1001 W, 1001 X, 1001 Y, 1001 Z, 1001 AA, 1001 AB, 1001 AC, 1001 AD, 1001 AE, 1001 AF, 1001 AG, 1001 AH, 1001 AI, 1001 AJ, 1001 AK, 1001 AL, 1001 AM, 1001 AN, 1001 AO, 1001 AP, 1001 AQ, 1001 AR, 1001 AS, 1001 AT, 1001 AU, 1001 AV, 1001 AW, 1001 AX, 1001 AY, 1001 AZ, 1001 BA, 1001 BB, 1001 BC, 1001 BD, 1001 BE, 1001 BF, 1001 BG, 1001 BH, 1001 BI, 1001 BJ, 1001 BK, 1001 BL, 1001 BM, 1001 BN, 1001 BO, 1001 BP, 1001 BQ, 1001 BR, 1001 BS, 1001 BT, 1001 BU, 1001 BV, 1001 BW, 1001 BX, 1001 BY, 1001 BZ, 1001 CA, 1001 CB, 1001 CC, 1001 CD, 1001 CE, 1001 CF, 1001 CG, 1001 CH, 1001 CI, 1001 CJ, 1001 CK, 1001 CL, 1001 CM, 1001 CN, 1001 CO, 1001 CP, 1001 CQ, 1001 CR, 1001 CS, 1001 CT, 1001 CU, 1001 CV, 1001 CW, 1001 CX, 1001 CY, 1001 CZ, 1001 DA, 1001 DB, 1001 DC, 1001 DD, 1001 DE, 1001 DF, 1001 DG, 1001 DH, 1001 DI, 1001 DJ, 1001 DK, 1001 DL, 1001 DM, 1001 DN, 1001 DO, 1001 DP, 1001 DQ, 1001 DR, 1001 DS, 1001 DT, 1001 DU, 1001 DV, 1001 DW, 1001 DX, 1001 DY, 1001 DZ, 1001 EA, 1001 EB, 1001 EC, 1001 ED, 1001 EE, 1001 EF, 1001 EG, 1001 EH, 1001 EI, 1001 EJ, 1001 EK, 1001 EL, 1001 EM, 1001 EN, 1001 EO, 1001 EP, 1001 EQ, 1001 ER, 1001 ES, 1001 ET, 1001 EU, 1001 EV, 1001 EW, 1001 EX, 1001 EY, 1001 EZ, 1001 FA, 1001 FB, 1001 FC, 1001 FD, 1001 FE, 1001 FF, 1001 FG, 1001 FH, 1001 FI, 1001 FJ, 1001 FK, 1001 FL, 1001 FM, 1001 FN, 1001 FO, 1001 FP, 1001 FQ, 1001 FR, 1001 FS, 1001 FT, 1001 FU, 1001 FV, 1001 FW, 1001 FX, 1001 FY, 1001 FZ, 1001 GA, 1001 GB, 1001 GC, 1001 GD, 1001 GE, 1001 GF, 1001 GG, 1001 GH, 1001 GI, 1001 GJ, 1001 GK, 1001 GL, 1001 GM, 1001 GN, 1001 GO, 1001 GP, 1001 GQ, 1001 GR, 1001 GS, 1001 GT, 1001 GU, 1001 GV, 1001 GW, 1001 GX, 1001 GY, 1001 GZ, 1001 HA, 1001 HB, 1001 HC, 1001 HD, 1001 HE, 1001 HF, 1001 HG, 1001 HH, 1001 HI, 1001 HJ, 1001 HK, 1001 HL, 1001 HM, 1001 HN, 1001 HO, 1001 HP, 1001 HQ, 1001 HR, 1001 HS, 1001 HT, 1001 HU, 1001 HV, 1001 HW, 1001 HX, 1001 HY, 1001 HZ, 1001 IA, 1001 IB, 1001 IC, 1001 ID, 1001 IE, 1001 IF, 1001 IG, 1001 IH, 1001 II, 1001 IJ, 1001 IK, 1001 IL, 1001 IM, 1001 IN, 1001 IO, 1001 IP, 1001 IQ, 1001 IR, 1001 IS, 1001 IT, 1001 IU, 1001 IV, 1001 IW, 1001 IX, 1001 IY, 1001 IZ, 1001 JA, 1001 JB, 1001 JC, 1001 JD, 1001 JE, 1001 JF, 1001 JG, 1001 JH, 1001 JI, 1001 JJ, 1001 JK, 1001 JL, 1001 JM, 1001 JN, 1001 JO, 1001 JP, 1001 JQ, 1001 JR, 1001 JS, 1001 JT, 1001 JU, 1001 JV, 1001 JW, 1001 JX, 1001 JY, 1001 JZ, 1001 KA, 1001 KB, 1001 KC, 1001 KD, 1001 KE, 1001 KF, 1001 KG, 1001 KH, 1001 KI, 1001 KJ, 1001 KK, 1001 KL, 1001 KM, 1001 KN, 1001 KO, 1001 KP, 1001 KQ, 1001 KR, 1001 KS, 1001 KT, 1001 KU, 1001 KV, 1001 KW, 1001 KX, 1001 KY, 1001 KZ, 1001 LA, 1001 LB, 1001 LC, 1001 LD, 1001 LE, 1001 LF, 1001 LG, 1001 LH, 1001 LI, 1001 LJ, 1001 LK, 1001 LL, 1001 LM, 1001 LN, 1001 LO, 1001 LP, 1001 LQ, 1001 LR, 1001 LS, 1001 LT, 1001 LU, 1001 LV, 1001 LW, 1001 LX, 1001 LY, 1001 LZ, 1001 MA, 1001 MB, 1001 MC, 1001 MD, 1001 ME, 1001 MF, 1001 MG, 1001 MH, 1001 MI, 1001 MJ, 1001 MK, 1001 ML, 1001 MM, 1001 MN, 1001 MO, 1001 MP, 1001 MQ, 1001 MR, 1001 MS, 1001 MT, 1001 MU, 1001 MV, 1001 MW, 1001 MX, 1001 MY, 1001 MZ, 1001 NA, 1001 NB, 1001 NC, 1001 ND, 1001 NE, 1001 NF, 1001 NG, 1001 NH, 1001 NI, 1001 NJ, 1001 NK, 1001 NL, 1001 NM, 1001 NN, 1001 NO, 1001 NP, 1001 NQ, 1001 NR, 1001 NS, 1001 NT, 1001 NU, 1001 NV, 1001 NW, 1001 NX, 1001 NY, 1001 NZ, 1001 OA, 1001 OB, 1001 OC, 1001 OD, 1001 OE, 1001 OF, 1001 OG, 1001 OH, 1001 OI, 1001 OJ, 1001 OK, 1001 OL, 1001 OM, 1001 ON, 1001 OO, 1001 OP, 1001 OQ, 1001 OR, 1001 OS, 1001 OT, 1001 OU, 1001 OV, 1001 OW, 1001 OX, 1001 OY, 1001 OZ, 1001 PA, 1001 PB, 1001 PC, 1001 PD, 1001 PE, 1001 PF, 1001 PG, 1001 PH, 1001 PI, 1001 PJ, 1001 PK, 1001 PL, 1001 PM, 1001 PN, 1001 PO, 1001 PP, 1001 PQ, 1001 PR, 1001 PS, 1001 PT, 1001 PU, 1001 PV, 1001 PW, 1001 PX, 1001 PY, 1001 PZ, 1001 QA, 1001 QB, 1001 QC, 1001 QD, 1001 QE, 1001 QF, 1001 QG, 1001 QH, 1001 QI, 1001 QJ, 1001 QK, 1001 QL, 1001 QM, 1001 QN, 1001 QO, 1001 QP, 1001 QQ, 1001 QR, 1001 QS, 1001 QT, 1001 QU, 1001 QV, 1001 QW, 1001 QX, 1001 QY, 1001 QZ, 1001 RA, 1001 RB, 1001 RC, 1001 RD, 1001 RE, 1001 RF, 1001 RG, 1001 RH, 1001 RI, 1001 RJ, 1001 RK, 1001 RL, 1001 RM, 1001 RN, 1001 RO, 1001 RP, 1001 RQ, 1001 RR, 1001 RS, 1001 RT, 1001 RU, 1001 RV, 1001 RW, 1001 RX, 1001 RY, 1001 RZ, 1001 SA, 1001 SB, 1001 SC, 1001 SD, 1001 SE, 1001 SF, 1001 SG, 1001 SH, 1001 SI, 1001 SJ, 1001 SK, 1001 SL, 1001 SM, 1001 SN, 1001 SO, 1001 SP, 1001 SQ, 1001 SR, 1001 SS, 1001 ST, 1001 SU, 1001 SV, 1001 SW, 1001 SX, 1001 SY, 1001 SZ, 1001 TA, 1001 TB, 1001 TC, 1001 TD, 1001 TE, 1001 TF, 1001 TG, 1001 TH, 1001 TI, 1001 TJ, 1001 TK, 1001 TL, 1001 TM, 1001 TN, 1001 TO, 1001 TP, 1001 TQ, 1001 TR, 1001 TS, 1001 TT, 1001 TU, 1001 TV, 1001 TW, 1001 TX, 1001 TY, 1001 TZ, 1001 UA, 1001 UB, 1001 UC, 1001 UD, 1001 UE, 1001 UF, 1001 UG, 1001 UH, 1001 UI, 1001 UJ, 1001 UK, 1001 UL, 1001 UM, 1001 UN, 1001 UO, 1001 UP, 1001 UQ, 1001 UR, 1001 US, 1001 UT, 1001 UU, 1001 UV, 1001 UW, 1001 UX, 1001 UY, 1001 UZ, 1001 VA, 1001 VB, 1001 VC, 1001 VD, 1001 VE, 1001 VF, 1001 VG, 1001 VH, 1001 VI, 1001 VJ, 1001 VK, 1001 VL, 1001 VM, 1001 VN, 1001 VO, 1001 VP, 1001 VQ, 1001 VR, 1001 VS, 1001 VT, 1001 VU, 1001 VV, 1001 VW, 1001 VX, 1001 VY, 1001 VZ, 1001 WA, 1001 WB, 1001 WC, 1001 WD, 1001 WE, 1001 WF, 1001 WG, 1001 WH, 1001 WI, 1001 WJ, 1001 WK, 1001 WL, 1001 WM, 1001 WN, 1001 WO, 1001 WP, 1001 WQ, 1001 WR, 1001 WS, 1001 WT, 1001 WU, 1001 WV, 1001 WW, 1001 WX, 1001 WY, 1001 WZ, 1001 XA, 1001 XB, 1001 XC, 1001 XD, 1001 XE, 1001 XF, 1001 XG, 1001 XH, 1001 XI, 1001 XJ, 1001 XK, 1001 XL, 1001 XM, 1001 XN, 1001 XO, 1001 XP, 1001 XQ, 1001 XR, 1001 XS, 1001 XT, 1001 XU, 1001 XV, 1001 XW, 1001 XX, 1001 XY, 1001 XZ, 1001 YA, 1001 YB, 1001 YC, 1001 YD, 1001 YE, 1001 YF, 1001 YG, 1001 YH, 1001 YI, 1001 YJ, 1001 YK, 1001 YL, 1001 YM, 1001 YN, 1001 YO, 1001 YP, 1001 YQ, 1001 YR, 1001 YS, 1001 YT, 1001 YU, 1001 YV, 1001 YW, 1001 YX, 1001 YY, 1001 YZ, 1001 ZA, 1001 ZB, 1001 ZC, 1001 ZD, 1001 ZE, 1001 ZF, 1001 ZG, 1001 ZH, 1001 ZI, 1001 ZJ, 1001 ZK, 1001 ZL, 1001 ZM, 1001 ZN, 1001 ZO, 1001 ZP, 1001 ZQ, 1001 ZR, 1001 ZS, 1001 ZT, 1001 ZU, 1001 ZV, 1001 ZW, 1001 ZX, 1001 ZY, 1001 ZZ

0 1 2 3 4 5 Kilomètres
 Nord
 Région Nord - Pas de Calais
 2013 actualisation 01/02/2013



Syndicat mixte
Scot du Boulonnais
Communauté d'Agglomération du Boulonnais
1 Boulevard du Bassin Napoléon - BP 755
62321 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX
Tél : 03 21 10 36 36 - Fax : 03 21 10 36 36
contact@scot-boulonnais.fr
www.scot-boulonnais.fr



Agence d'urbanisme et de développement économique
Site de l'Hoverport - Le Portel - BP 611
62321 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX
Tél : 03 21 99 44 50 - Fax : 03 21 99 44 41
bdco@boulogne-developpement.com
www.boulogne-developpement.com